

Estimations fiscales immobilières, pourquoi jouer à Arnold von Winkelried ?

Le 25 septembre dernier, la Municipalité annonçait qu'elle formait [un recours](#) auprès du Tribunal fédéral par suite du refus du Conseil d'Etat de répondre à la requête veveysanne pour réévaluer les valeurs fiscales des immeubles.

Nous nous étonnons d'une telle décision concernant une compétence exclusivement cantonale qui, à notre connaissance, ne fait pas l'objet de demandes exprimées par d'autres communes vaudoises. On pourrait comprendre une telle attaque frontale face à l'autorité cantonale si une communauté de communes étaient volontaires mais cela ne semble pas être le cas ... Pour cette raison, ce combat ne nous paraît pas cohérent.

Réévaluer la valeur foncière des immeubles des propriétaires impliquera des hausses de loyers pour les locataires et une augmentation d'impôt pour les propriétaires individuels. En cette période grandement inflationniste, nous considérons cette politique comme déplacée et peu bienveillante envers la population. Nous suggérons de reporter cette révision lors d'un retour plus favorable de l'économie cantonale et d'attendre les volontés déclarées d'autres communes pour déposer une telle demande.

Une réévaluation affectera également les nombreux bâtiments dont la Commune est propriétaire. Par conséquent, nos locataires en souffriront et sur le plan financier, le bilan des comptes de la ville va gonfler. Ce dernier élément aura pour conséquence la diminution, voire le basculement vers la contribution à d'autres communes, s'agissant de péréquation dédiée à Vevey. L'arroseur, arrosé en quelque sorte !

Nous prions la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Peut-on savoir pour quelles raisons objectives la Municipalité a-t-elle choisi de se faire représenter dans cette affaire par un avocat, membre du Conseil communal, dont le parti est fortement représenté à la Municipalité ?
2. La Municipalité a-t-elle fait appel à un expert pour évaluer la diminution de la part de péréquation en cas d'amélioration de ses recettes fiscales ? Si tel était le cas, pourrions-nous connaître les montants concernés ?

Je remercie la Municipalité pour une réponse écrite.

* * *

Au nom du groupe PLR.Vevey
Philippe Herminjard

